



ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DU PAYS DE MONTBELIARD

REGLEMENT PARTICULIER 34^{ème} COURSE DE COTE COLOMBIER-FONTAINE Jeudi 2 juin 2011

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côtes et Slaloms.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE du Pays de Montbéliard organise le jeudi 2 juin 2011 avec le concours de la municipalité de Colombier-Fontaine une épreuve automobile de course de côte régionale dénommée :

34^{ème} Course de Côte Régionale de Colombier-Fontaine

Cette épreuve compte pour : la Coupe de France de Course de Côte et le Challenge du Comité Régional Bourgogne Franche-Comté 2011.

Le présent règlement a été approuvé par le Comité Régional sous le numéro 18 en date du 03/03/11 et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro R 128 en date du 17/03/11

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Denis DUROC	Licence n°147050 04/05
Commissaire Sportif	Régis BOITEUX	Licence n°11046 04/11
Commissaire Sportif	Claude PETOT	Licence n°3614 04/09
Directeur de Course	Alain VOILLAT	Licence n°1912 04/05
Directeur de Course Adjoint	Gérard FINQUEL	Licence n°1913 04/05
Directeur de Course Adjoint	Michel CUINET	Licence n°104412 04/11
Commissaire Technique Responsable	Jean Louis REVERCHON	Licence n°6835 04/09
Commissaire Technique	André LALLEMAND	Licence n°55989 04/11
Commissaire Technique	Nicolas GUERANGER	Licence n°173668 04/11
Commissaire Technique	Alain WIDMER	Licence n°122624 04/11
Chargés des relations avec les concurrents	Martine REVERCHON	Licence n°14505 04/09
Chargé des Commissaires de route	Rémi LOMBARDOT	Licence n°190078 04/11
Chronométreurs	ASA Franche-Comté	

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le jeudi 26 Mai 2011 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Publication de la liste des engagés le 30 mai 2011 sur le site internet : www.asapm.fr

Vérifications administratives le 2 Juin 2011 de 7h00 à 9h30

Vérifications techniques le 2 Juin 2011 de 7h15 à 9h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 10h00 parc départ à la carrière du bas

Essais non chronométrés le 2 Juin 2011 de 9h00 à 10h15

Essais chronométrés le 2 Juin 2011 de 10h30 à 12h00

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 9h50

Course

- 1^{ère} montée à partir de 13h00
- 2^{ème} montée à partir de 14h45
- 3^{ème} montée à partir de 16h00

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Remise des prix le 2 Juin 2011 30 minutes après la fin du délai de réclamation.

Les chèques seront envoyés aux ayant droits dans la semaine suivant l'épreuve.

Réunion du Collège des Commissaires Sportifs : le 2 Juin 2011 à 8h00 à la caravane de départ.

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 2 Juin 2011 de 7h00 à 9h30 au centre ville en face du café à Colombier-Fontaine

Groupe A/FA/Z/GT : le jeudi 2 juin 2011 de 7h00 à 7h30

Groupe N/FN/: le jeudi 2 juin 2011 de 7h30 à 8h15

Groupe F2000/FC/FS: le jeudi 2 juin 2011 de 8h15 à 8h45

Groupe CM/CN/C3/D/E le jeudi 2 juin 2011 de 8h45 à 9h30

Vérifications techniques le 2 Juin 2011 de 7h15 à 9h45 au centre ville en face du café à Colombier-Fontaine

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage : LANCHY rue des Lûmes à l'Isle sur le Doubs

Taux horaire de la main-d'œuvre : 45 € TTC.

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 2 Juin à 9h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le 2 Juin à 10 heures.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Mr BOITEUX Régis 24 rue de la maisonnette 70400 CHAVANNE

jusqu'au jeudi 26 Mai 2011 à minuit (cachet de la poste faisant foi)

Les frais de participation sont fixés à 340 €, réduits à 170 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et **150 €** pour les membres de l'ASA Pays de Montbéliard.

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation.

Si quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 50, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

FORFAIT : Tout concurrent devra notifier son forfait par lettre, fax ou email 24 heures avant le début du meeting pour obtenir le remboursement des frais de participation à l'adresse suivante :

ASA PAYS DE MONTBELIARD B.P 65284 25205 Montbéliard Cedex

Téléphone : 06.80.22.32.39 ou 03.81.93.11.93 **Fax** : 03.81.93.11.93 **Email** : asapm25@wanadoo.fr

Aucune confirmation d'engagement ne sera envoyée.

Vous pouvez consulter la liste des engagés sur le site internet : www.asapm.fr

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.2.7. ECHAPPEMENT

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course se déroulera en 3 montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : à 150 m après le panneau de Colombier-Fontaine à la sortie du village

Arrivée : 100 m avant le chemin forestier à gauche

Longueur du parcours : 1500 m

Modalités de retour au départ : par convoi

Parc de départ : sortie du village de Colombier-Fontaine

Parc d'arrivée : Champs à 200 m après l'arrivée

6.2P. ROUTE DE COURSE

Départ sur la D265 après le panneau de Colombier-Fontaine à la sortie du village

Arrivée 100m avant le chemin forestier

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : D265 jusqu'à ligne de départ. Les conducteurs devront se ranger en file dans la zone prévue à cet effet au plus tard 10 minutes avant l'heure de départ. Le conducteur qui ne se sera pas présenter dans ce délai pourra être exclu de l'épreuve.

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

6.5P. PARC CONCURRENT

Le parc concurrent sera situé au centre ville de Colombier-Fontaine.

6.6P. **PARC FERME FINAL**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé parc d'arrivée

6.7P. **TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS**

Les tableaux d'affichage seront placés :

- pendant les vérifications au parc des vérifications : à Colombier-Fontaine
- pendant les essais et la course au parc départ : 50 m avant le départ
- pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. **PERMANENCE**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra :

Lieu : au départ de la course

Téléphone permanence n° 06.80.22.32.39

Centre de secours le plus proche : Montbéliard - Téléphone n° 18

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. **CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)**

Briefing écrit

7.3P. **COURSE**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms: départ aux feux tricolores.

7.4P. **ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les épreuves régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement de chaque discipline.

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée

Le classement provisoire sera affiché 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent, Carrière du bas et seront établis de la façon suivante :

1 classement général

1 classement général féminin

1 classement pour chacun des groupes

1 classement par classe

1 classement général, féminin, groupe, classe sera édité sans les pilotes prioritaires.

ARTICLE 10P. PRIX

SCRATCH		GROUPE		CLASSE		DAME	
							Si + de 3 féminines
1er	220 €	1er	60 €	1er	100 €	1 ^{ère}	60 €
2ème	180 €	2ème	40 €	2ème	60 €		Si - de 3 féminines
3ème	120 €	3ème	20 €	3ème	30 €	1 ^{ère}	30 €
4ème	60 €			4ème	20 €		
5ème	30 €			5ème	10 €		

CLASSE	Le 2 ^{ème} prix sera attribué si 5 partants minimum dans la classe
	Le 3 ^{ème} prix sera attribué si 10 partants minimum dans la classe
	Le 4 ^{ème} prix sera attribué si 15 partants minimum dans la classe
	Le 5 ^{ème} prix sera attribué si 20 partants minimum dans la classe
	Au cas où une classe ne réunirait pas 3 partants, les prix seront diminués de 50%

ARTICLE 10.3p. COUPES

Scratch 1 coupe aux 5 premiers

Classe 1 coupe par tranche de 4 partants

Dame 1 coupe par tranche de 3 partantes **+ de 3 partantes**

Groupe et classe : coupes non cumulables (restant à la disposition de l'organisateur)

Un ou plusieurs commissaires seront récompensés.

La remise des prix se déroulera le 2 Juin 2011, 30 minutes après la fin du délai de réclamation, à la salle Baumann à Colombier-Fontaine.